

CLASSIC MID-AMATEURS DE LA GRANDE MOTTE

8 et 9 Septembre 2018

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs

Article 1- **Formule de jeu** : 36 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour
Épreuve ouverte aux joueurs amateurs licenciés à la ffgolf et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous à l'article 2 et ayant 30 ans révolus (nés avant le 8 septembre 1988)
Certificat médical obligatoirement enregistré par la ffgolf avant la date limite d'inscription
Les licenciés de la ffgolf devront être à jour du paiement du droit de jeu fédéral pour 2018

Article 2 - **Séries, marques de départ et nombre de joueurs** :
Une série Dames Index inférieur à 18.5: Départs marques **bleues**
Une série Messieurs Index inférieur à 15.5: Départs marques **blanches**

Le nombre total des engagés sera limité à 120 joueurs comprenant 27 places réservées aux Dames (dont 12 wild-cards).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre suivant : ordre du dernier classement du Mérite National Mid-Amateurs à la date limite d'inscription, puis ordre des index, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Article 3 - **Déroulement de l'épreuve**
Vendredi 7 Septembre Parcours d'entraînement
Samedi 8 Septembre 18 trous Stroke-Play
Dimanche 9 Septembre 18 trous Stroke-Play

Article 4 - **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement vendredi 7 Septembre, incluse)
Non-abonnés Golf de La Grande Motte 80 Euros
Abonnés Golf de La Grande Motte 50 Euros

Article 5 - **Clôture des engagements : Vendredi 24 Août 2018 à 18 heures**
Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

Article 6 - **Les inscriptions** se feront uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement **jusqu'au Vendredi 24 Août 2018 à 18 heures** et seront adressés à :

Golf de La Grande Motte Avenue du Golf 34280 La Grande Motte
Chèque à libeller à l'ordre de : Régisseur de recettes Golf Grande Motte

Article 7 - **Départage** : Play-off « trou par trou » pour la 1^{ère} place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.
Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis le 9, 6, 3 et dernier trou.
Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral

Article 8 - **Prix**
Classements Généraux : Dames : 2 Prix Messieurs : 2 Prix

Article 9 - **Remise des prix** : Dimanche 9 Septembre 2018, **30 minutes** après l'arrivée de la dernière partie.